



## Accident de travail(education nationale)

Par **caramel**, le **08/12/2010** à **15:22**

Bonjour,

je suis professeur des écoles.

cette année scolaire j'ai demandé de travailler en mi-temps annualisé. Je ne travaille pas la première partie de l'année et à partir du 28/01/2011, je travaillerai à temps plein. Je suis payée à mi-temps tout au long de l'année.

problème: je suis en rechute d'accident de travail depuis le 09/07/2010, reconnu par l'administration.

J'aimerais savoir si ce temps passé en accident de travail surtout depuis septembre peut-être considéré comme temps effectif de travail?

je vous remercie d'avance pour vos réponses